

RÉSUMÉ

En 2050, une "constitution de l'eau" place cette ressource au cœur des décisions. Un parlement de l'eau incluant enfants, citoyens, usagers et représentants du vivant agit comme instance de gouvernance. L'éducation, la culture et la participation citoyenne y sont moteurs du changement. Un hymne collectif rappelle les fondements de cette nouvelle société basée sur la solidarité hydrique.

ENJEU Gouvernance et connaissances

CHANTONS LA CONSTITUTION DE L'EAU

2050, de l'aval à l'amont, l'eau nous guide enfin.

Il y a 25 ans, une constitution de l'eau a été créée par un collectif de scientifiques et de responsables politiques.

L'eau prime aujourd'hui sur toutes les décisions et l'inversion du paradigme de l'aval vers l'amont y participe grandement, au même titre que de l'autre côté de la planète, le siphon tourne à l'envers.

Un dispositif a été créé, un parlement qui réunit les enfants, délégués de l'eau dans toutes les classes, des élus, des associations, des usagers particuliers et pro, les modérateurs environnementaux et les représentants du vivant.

En deux décennies, l'application des décisions a pris son rythme de croisière grâce à l'effet des facilitateurs et facilitatrices : médias, enseignant, enseignante, artiste, porte-parole, réenchanteur.

Chaque séance du parlement nous rappelle les paliers de cette constitution grâce à un hymne entonné à chaque début de séance.



Chanson sur l'air de la musique "les enfoirés"

Aujourd'hui, nos fondamentaux, c'est des devoirs
et droits de l'eau

Dépassé le chacun pour soi, quand je pense à
l'autre, je pense à l'eau.

Beaucoup d'humains et de chaleur
Citoyens d'ici ou d'ailleurs

Vivants, humains et animaux, on se désaltère, des
alter egos